



Le 21 février 2018

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le **mardi** 27 février 2018 à 20 h 00 en mairie**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 25 janvier 2017.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Débat d'Orientation budgétaire.
5. Mise en place du nouveau régime indemnitaire au profit des agents : le RIFSEEP
6. Rapport annuel sur la marche de l'administration 2017
7. Acquisition à titre gratuit d'une parcelle du CCAS pour régularisation
8. Remboursement d'un adjoint pour avance de frais
9. Questions diverses :

Le Maire,
Pascal MAJONGHI

